IN WITNESS WHEREOF the undersigned, duly authorized thereto, have signed this Convention.

DONE in Singapore, this 6th day of March 1976 in duplicate in the English and French languages, each version being equally authentic.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs gouvernements respectifs, ont signé la présente Convention.

FAIT en double exemplaire à Singapour en langues française et anglaise, les deux versions faisant également foi, ce 6ième jour de mars 1976.

DONALD C. JAMIESON
For the Government of Canada
Pour le Gouvernement du Canada

HON SUI SAN
For the Government of the Republic of Singapore
Pour le Gouvernement de la République de Singapour